

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 8434

présenté par

M. Bilongo, M. Laisney, M. Fernandes, M. Guiraud, Mme Garrido, M. Piquemal, Mme Trouvé et  
M. Gaillard

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l’alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il publie également les données ayant permis la construction de ces indicateurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que les données sources ayant permis de construire les indicateurs sur les travailleurs séniors devront être envoyées par l’entreprise au Ministère du Travail ainsi qu’à Pôle Emploi.